



Règles générales de sécurité

dans l'école de tir

- 1** Il faut toujours considérer une arme comme chargée.
- 2** Une arme ne doit jamais être dirigée vers soi-même ou vers quelqu'un.
- 3** Il faut toujours manipuler les armes avec précaution.
- 4** Il ne faut jamais faire confiance aux seules sécurités de l'arme.



Il est interdit :

- > de toucher à l'arme d'un autre tireur sans lui avoir demandé la permission,
- > de toucher à son arme si une personne est en avant du pas de tir ou aux cibles.

Il est recommandé :

- > de porter des protections auditives pendant le tir.

Il est impératif :

- > que les opérations de rechargement soient assurées par les responsables.

Concentration
Maîtrise de soi
Respect



Retrouvez les outils servant à la promotion du tir en lisant ce QR Code avec votre smartphone ou votre tablette tactile.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 PARIS
Tél. : 01 58 05 45 45 - Fax : 01 55 37 99 93

www.fftir.org